L'agenda commerçants, agriculteurs et artisans

Le café de la mairie:

Tous les vendredis de 18h à 20h : Happy Hour en musique

Samedi 2 mai à 20h : concert Karaoké - Aurélien Music
Samedi 9 mai à 20h : concert groupe Gipsy David el gitano
Samedi 23 mai à 20h : concert The Duddim band, Raggae / ska
Samedi 30 mai à 20h : concert Lady Red

Le Samedi 13 Juin à 20h
1 AN DU BAR
Concert
Jambon à la Broche

Dimanche 14 juin de 10h à 14h : découpe et vente de jambon ibérique
Samedi 20 juin à 20h : Paella avec soirée dansante
Vendredi 26 juin de 15h à 19h : vente de vêtements cappuccino (solde + nouvelle collection été)
Samedi 27 juin de 10h à 19h : vente de vêtements cappuccino (solde + nouvelle collection été)
Samedi 27 juin à 20h : concert de "Marianne"

La boutique d'Amande:

Samedi 9 mai de 9h à 19h : marché de la fête des mères
Samedi 9 mai à 19h : concert "Grain d'elle"
Vendredi 22 mai à 19h : concert "Le Groupe"

La Flute enchantée:

Tous les jeudis soir : pizzas au four à bois
Plus d'infos au 06 08 23 43 07 ou sur www.lafluteenchantee.fr

Nouveauté à St Vincent
Accompagnement individuel de Yoga
Laurence Muzet:
viniyogaspirit@gmail.com

Le moulin de Damien:

Samedi 18 avril de 11h à 18h : Porte ouverte à la ferme, démonstration de la presse à huile, marché de producteur et petite restauration rapide sur place

L'agenda des associations

Comité des fêtes:

Dimanche 26 avril de 8h à 17h : Vide Grenier à la salle des fêtes
Dimanche 21 juin : fête des fours
Plus d'infos sur la page facebook : Comité des fêtes de St Vincent de Mercuze

MJC:

Vendredi 29 mai à 18h30 : spectacle de théâtre enfants
Samedi 6 juin à 16h : AG de la MJC
Plus d'infos sur les ateliers ponctuels (cuisine, aquarelle, etc.) sur le site www.mjc-stvincentmercuze.fr

ADE:

Samedi 20 juin : Kermesse de l'école

Et si on allait voir ailleurs ?

Le Touvet:

Vendredi 22 mai à 20h : spectacle "Mission Artémis", Pôle Artistique et Culturel
Entre récit de vie, Mythologie grecque et conquête spatiale
Tous publics, à partir de 10 ans sur inscription :
bibliotheque@letouvet.com ou 04 58 00 50 27

Barraux:

Du 3 au 7 juin : 9ème édition du festival JAZZ à Barraux,
Plus d'infos : www.jazzabarraux.fr

Vous êtes commerçants, artisans, agriculteurs ou associations du village et vous souhaitez partager vos événements dans notre bulletin et notre newsletter?
Contactez nous :
reunissonslesrutissons@gmail.com

Retrouvez-nous sur le site www.objectif2026.fr
et contactez-nous via reunissonslesrutissons@gmail.com

N°1 : printemps 2026

Bulles Rutissonnes

Votre nouveau bulletin d'information trimestriel

L'édito

À vous toutes et tous qui nous avez soutenus moralement, financièrement, amicalement, un grand merci.
Le jeu démocratique, une fois de plus, affirme sa primauté. Malgré tous nos efforts et les vôtres, nous n'avons pas réussi à convaincre la majorité qu'il pouvait être bon de changer « un peu » les choses, dans le respect du passé et en faisant confiance à l'avenir…
Pourtant, vous avez été nombreux : 46 % en notre faveur pour 74 % de suffrages exprimés, c'est loin d'être anodin. Nous sommes toutes et tous un peu tristes, cependant nous avons vécu une très belle aventure de partage, de rêve et d'espérance

Et nous serons attentifs à ne pas perdre cette énergie dans les mois et les années à venir.
En effet, quatre d'entre nous : Muriele Savigny, Thomas Fournier, Aurélie Cochet et Mickaël Robert seront présents lors des travaux du Conseil municipal et nous veillerons à faire entendre et respecter les attentes et les besoins de ces plus de 46 % des Rutissonnes et des Rutissons qui ont voté pour nous. La tâche est loin d'être facile, mais nous sommes quatre et nous vous savons avec nous.
L'association « Réussissons les Rutissons » se transforme et chaque Rutissonne, chaque Rutisson y est le bienvenu. Nous allons nous organiser en commissions pour continuer le travail et toutes propositions, idées ou commentaires seront les bienvenus.

Le site internet va également évoluer et nous resterons en lien, de toutes les manières possibles, avec vous.

Ce bulletin est le premier d'une longue série, alors encore merci et à très bientôt !



Quelques précisions

Depuis la création de notre collectif, le positivisme, le respect de l'histoire et l'honnêteté ont été nos valeurs.
Notre projet a toujours été un projet pour l'avenir du village et non contre l'équipe en place.
Que ce soit sur nos réseaux sociaux, dans nos communications papier ou dans nos discours lorsque nous avons été à la rencontre des Rutissons, nous n'avons jamais dénigré l'équipe en place.
Comme nombre d'entre vous, nous nous sommes étonnés de l'utilisation des moyens de communication municipaux à des fins électorales, en contradiction avec le devoir de réserve préconisé en période électorale.
Nous nous sommes étonnés, sans doute comme vous, de certains termes employés à notre égard ou de sous-entendus entretenant des rumeurs qu'il est difficile d'arrêter.
Quoi qu'il en soit, nous restons fidèles à ce qui fait notre ADN et nous assurons aux Rutissonnes et aux Rutissons que nous sommes toujours présents, avec l'envie de continuer ce chemin d'engagement envers la vie du village et de ses habitants.

Et la suite ?

Le collectif a décidé de faire évoluer l'association collégiale Réunissons les Rutissons pour contribuer au développement du village de Saint-Vincent-de-Mercuze sur les plans sociaux, économiques, culturels et sportifs, au moyen de projets et d'initiatives.
Notre association souhaite :

- Porter la voix de tous les habitants du village,
- Être le point relais des questions des habitants,
- Garder et amplifier le lien établi avec les habitants,
- Partager et diffuser les informations et événements des commerçants, artisans et associations.

Nous envisageons plusieurs moyens de communication pour garder le lien avec vous : bulletin trimestriel dans les boîtes aux lettres, newsletter par mail, refonte du site internet et des réseaux sociaux, et réunions par secteur plusieurs fois par an.
Nous allons également créer diverses commissions afin de continuer à travailler ensemble à l'avenir du village : communication, enfance/jeunesse, santé/solidarité/lien social, associations/culture/sport, urbanisme/environnement/agriculture, mobilité et politique/juridique (diffusion des informations Com/Com, décryptage des conseils municipaux, etc.).
Vous pourrez bien entendu, si vous le souhaitez, participer à ces commissions qui travailleront et feront des propositions d'actions. Nous vous invitons toutes et tous à :

L'assemblée générale de l'association
Lundi 27 Avril à 20h00 à la salle des associations de la salle des fêtes

Lors de cette réunion, vous pourrez adhérer à l'association pour en devenir membre et contacter les différents animateurs des commissions qui vous intéressent. Nous vous attendons nombreuses et nombreux. Un pot de l'amitié aura lieu à la fin de l'assemblée générale .

Décryptage du Conseil Municipal

L'objectif de cette rubrique, que vous retrouverez dans tous nos bulletins trimestriels, sera de décrypter les éléments importants du Conseil municipal (CM) afin de permettre au plus grand nombre d'avoir des informations claires sur les sujets votés. Vous trouverez également une version plus détaillée sur notre site internet dans la rubrique « Décryptage CM ».
Le samedi 21 mars a donc eu lieu le premier CM de ce nouveau mandat.
Étant donné les résultats serrés des élections (46 % pour Réunissons les Rutissons), nous avons proposé qu'un des adjoints soit choisi parmi les élus minoritaires.

Cela nous semblait pertinent et aurait montré, par les actes, une vraie volonté d'être le maire de tout le village. M. le maire ayant balayé d'un revers de main la proposition, l'élection des cinq adjoints a eu lieu avec pour résultat : 1er adjoint : M. Burdet, 2e adjointe : Mme Clouzeau, 3e adjoint : M. Antoniazzi, 4e adjointe : Mme Danieli, 5e adjoint : M. Lemière.
Concernant la fixation des rémunérations, plutôt que d'exposer clairement les montants, M. le maire a fait la lecture des textes en ne parlant que de pourcentages d'indice. Nous avons donc fait le calcul pour vous :

	% de l'indice 1027	Montant brut mensuel	Montant net mensuel
Indemnité du maire	55.7%	2 289.56 €	≈1945€
Indémnités des adjoints	22%	904.00 €	≈768€

Le dernier vote du CM concernait les délégations consenties au maire. Conformément à la loi (article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – CGCT), le CM peut décider d'accorder au maire un certain nombre de délégations afin de faciliter la gestion de la commune (c'est-à-dire sans besoin de vote en CM). La loi autorise un nombre maximum de 31 délégations. Un grand nombre d'entre elles sont logiques et essentielles à la bonne gestion de la commune, mais certaines posent question, notamment en termes de gouvernance démocratique.
L'ensemble des 31 délégations au maire était proposé au vote, là où la plupart des communes n'en votent pas plus de 25, avec souvent des montants associés plus faibles.
Nous avons interrogé certaines de ces délégations afin d'en comprendre le besoin réel et nous avons reçu pour unique réponse qu'elles étaient nécessaires pour pallier des situations d'urgence et que, si nous n'étions pas d'accord, nous n'avions qu'à voter contre. Sans plus d'explication, malheureusement.

Voici un extrait de celles qui nous posent le plus question (détails disponibles sur notre site internet):

- N°4 : M. le maire peut gérer les appels d'offres sans passer par un vote du CM. Sachant que les appels d'offres concernent des montants souvent importants et des éléments prévus au budget (donc non urgents), pourquoi ne pas vouloir en discuter en CM ?
- N°21 : M. le maire peut, seul, décider de la préemption d'un bien immobilier pour un montant allant jusqu'à 500 000 € et donc engager ce même montant sans vote ni validation du CM. Sachant qu'il existe un délai légal de deux mois pour exercer un droit de préemption communal, quelle est la raison de ne pas vouloir le valider en CM ?
- N°20 : M. le maire peut demander l'équivalent d'un « découvert bancaire » à hauteur de 500 000 €. Ce point est souvent mis en place dans les communes ayant des difficultés de trésorerie afin de pouvoir payer les employés et pallier des coups durs temporaires. Dans une commune avec la situation financière de Saint-Vincent, on peut s'interroger sur l'utilité d'une telle délégation.

Devant ce refus d'explication et une volonté affichée de réduire le rôle du CM au strict minimum, nous avons voté contre ces délégations (approuvées par le reste du conseil).

Nous avons pu, à la fin de la séance, en insistant pour obtenir un droit de parole pourtant légal, faire quelques propositions et demandes à l'ensemble du CM :

- Mise en place de commissions de travail (au sein du CM) sur les projets structurants de la commune: commission d'appel d'offres (obligatoire), commission travaux/voirie, etc.
- Invitation des élus de la minorité aux réunions de travail afin d'apporter la représentativité complète du village.
- Retranscription des échanges effectués durant le CM en intégralité dans le procès-verbal, et non uniquement les votes des délibérations.

Malgré l'engagement de M. le maire de nous fournir des éléments de réponse (règlement intérieur, etc.), le silence radio de la majorité reste de mise depuis un mois. Les élus majoritaires se réunissent pour travailler tous les jeudis soir sans que nous ne soyons jamais conviés. À croire qu'il est plus facile de faire de beaux discours en alexandrins que de réellement faire preuve d'ouverture et de collaboration avec les élus désignés par 46 % des habitants du village.

Nous réitérons donc notre demande de travailler ensemble afin de mettre à disposition de la municipalité et des habitants nos compétences et notre énergie.
Le programme de la majorité élue étant très similaire à celui que nous avons proposé durant cette campagne, il ne devrait pas y avoir de difficulté à le réaliser ensemble.